

## LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK POURSUIT SON PROGRAMME « UNE NAISSANCE, DEUX ARBRES »

### Pourquoi un tel programme?

Pour traduire de façon tangible un désir de voir les générations futures développer un fort sentiment d'appartenance à leur municipalité? C'est à partir de cette prémisse que le Conseil municipal d'Adstock a imaginé et mis sur pied le programme original «Une naissance, deux arbres», par lequel chaque enfant qui naîtra ou sera adopté à Adstock aura la chance de se voir attribuer, dès sa naissance, deux arbres dont le premier grandira, s'épanouira et s'enracinera avec lui sur le territoire et le deuxième est un arbre généalogique, arbre du temps, qui symbolise la chaîne des générations, résumant l'histoire de votre famille. Ainsi, dorénavant, en vertu de ce programme, les nouveaux parents qui le désirent n'auront qu'à signaler la naissance ou l'adoption d'un enfant pour qu'un arbre de la plantation annuelle et un arbre généalogique lui soient attribués symboliquement.

### Qui est éligible à ce programme?

**Tous les enfants nés ou adoptés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018**, dont les parents résident à Adstock, sont éligibles au programme «Une naissance, deux arbres». Il suffit aux parents de faire une demande à cet effet auprès du secrétariat municipal situé au 35, rue Principale Ouest à Adstock [secteur St-Méthode] et de présenter une simple preuve de résidence telle une copie du compte de taxes, un permis de conduire, une facture d'Hydro-Québec, accompagnée du certificat de naissance ou d'adoption de l'enfant.

Les membres du conseil municipal espèrent que ce geste symbolique suscitera non seulement un attachement particulier de l'enfant envers sa municipalité, mais également curiosité et émotion chez les proches de l'enfant, parents, amis ou connaissances de l'extérieur, lorsque celui-ci leur présentera " ses arbres ". Le geste est symbolique, mais nous sommes convaincus qu'il renforcera le sentiment d'appartenance de l'enfant à son environnement, tout en le sensibilisant à la nécessité de protéger la ressource. Nous atteignons donc un double objectif par une seule action. La distribution des arbres s'effectuera au cours de l'été.

Les mois **de mai et de juin 2018 seront donc les mois de l'inscription**, puisque **la distribution se fera au cours de l'été**. Les formulaires sont disponibles au bureau de la municipalité; il faudra y joindre une copie du certificat de naissance et une preuve de résidence permanente. De plus, si vous le désirez, en guise de symbole, un arbre généalogique peut être fourni et une photographie sera prise lors de la remise des arbres.

Nous espérons sincèrement que tous les parents se feront un devoir d'inscrire leur enfant. Dans ce sens, L'Arrivage compte, avec votre permission, rendre hommage à tous ces nouveaux citoyens.